

N°DBCA-2023-064

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
4
- Votants :
4



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
Site EDF Dieppedalle-Croisset
ULM AMT Nord-Ouest - ALN**

Le 19 octobre 2023, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 04 octobre 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 4 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président

ETAIT ABSENT EXCUSE

- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Garantir la qualité des interventions de secours</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *le code de la sécurité intérieure,*
- *le code du travail,*
- *la délibération du Conseil d'administration n° DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

*

* *

Afin d'assurer le déroulement de l'entraînement de ses personnels, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime a sollicité EDF ULM AMT Nord-Ouest/ALN situé à Dieppedalle-Croisset, pour la mise à disposition du bâtiment administratif, du bâtiment ALN comprenant l'atelier servomoteur ainsi que les sous-sols, galerie et abords.

En échange de cette mise à disposition, le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime apportera son soutien dans la mesure du possible, au regard de ses contraintes, à la mise en place d'une action de sensibilisation et d'information, une fois par an, lors de la journée prévention dit « journée maîtrise des risques industriels » en organisant un exercice de démonstration sur le site du partenaire.

*

* *

Ainsi, il convient d'autoriser le Président à signer la convention précitée, jointe en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-28760019-20231020-DBCA-2023-064-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Affichage : 20/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,
Signé électroniquement, le 20/10/2023
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER